



CFPPA

de la Nature et de la Forêt

Action courte qualifiante Chauffeur de Porteur Forestier

OBJECTIF DE LA FORMATION

Former des futurs pilotes de porteur forestier.

PUBLIC VISE

- Demandeurs d'emploi
- Salariés actifs ou en reconversion professionnelle
- Avoir + de 18 ans

CONDITIONS D'ADMISSION

- Bonne aptitude physique
- Certificat médical (vaccinations à jour)
- Titulaire du permis de conduire
- Examen du dossier de candidature, entretien de motivation
- Tests de pré-requis (pour construire le parcours de formation)
- Se munir d'un CV à jour et d'une carte d'identité en cours de validité

STATUT DU STAGIAIRE

- Stagiaire de la formation professionnelle et continue
- Formation rémunérée selon l'expérience professionnelle
- Possibilité de prise en charge du coût de la formation par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

ÉQUIPEMENT

- Chaussures de sécurité montantes anti-coupure, pantalon de sécurité, casque forestier
- Matériel mis à disposition pour les stagiaires éligibles au programme de formation Bourgogne Franche-Comté

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Salarié
- Poursuite d'études



ENSEIGNER
A PRODUIRE
AUTREMENT





CONTENU DE LA FORMATION

<p>La machine : présentation des différents matériels de débardage : fonctionnalité et variantes des outils : panier et ou pinces. Les limites de la machine : capacité : puissance de traction L'entretien journalier/périodique en fonction des sollicitations et des organes, circuit hydraulique, refroidissement, gasoil (avec le GNR), électronique Les pneumatiques : compatibilité avec les TRAX Mise en place de TRAX L'ergonomie, le poste de conduite La prise en main de la machine : apprentissage Sur plateau stable du CFPPA * conduite sans chargement (circulation sur la place du dépôt) * chargement, déchargement, en position plané de billons * circulation de l'engin chargé</p>	95 h
<p>En forêt Apprentissage tutoré en chantier forestier (résineux + feuillus) Conditions réelles Chargement, déchargement dans un contexte sécuritaire de bois court + long</p>	252 h
<p>Prise en compte du décret hygiène et sécurité en forêt (décret d'avril 2011) * SST * Fiche de chantier</p>	14 h
<p>Habilitation HOV BO * appliquer les textes réglementaires pour des opérations réalisées sur ou dans l'environnement des ouvrages ou installations électriques * évaluer l'ensemble des risques électriques</p>	7 h
<p>Formalisation de relevé de volume exploité Méthodologie</p>	8 h
<p>Cahier des charges en exploitation forestière Franchissement des cours d'eau</p>	8 h
<p>Élaboration Passeport Compétences</p>	21 h
<p>Utilisation sécuritaire de la tronçonneuse (passage ECC1)</p>	70 h
<p>Stage en entreprise</p>	210 h

VALIDATION

- Attestation de formation normalisée.



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

ETANG SUR ARROUX (71)

CFPPA de la Nature et de la Forêt

Tel : 03.85.86.59.50 • Fax : 03.85.86.59.69

E-mail : cfppa.velet@educagri.fr • www.epldevelet.fr